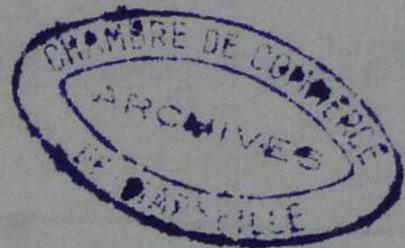


Marseille, le premier octobre 1811.



Messieurs!

Ensuite de la Circulaire d'autre part, nous avons l'honneur de vous prévenir, que nous venons de former une nouvelle Société, sous la Raison de BOUVIER, MALLET et COMP., nous demeurons chargés de la liquidation de nos Prédécesseurs M. Elie AUDRA, BOUVIER et MALLET, et nous continuerons le même genre de Commerce.

MM. les Soirs d'Elie AUDRA, suivant l'acte de notre Société, dont l'extrait est déposé au greffe du Tribunal de Commerce de cette ville, laissent dans notre Maison, trois cent mille francs en commandite; ces fonds joints à nos propres moyens, nous mettent à même de continuer à servir nos amis, à leur entière satisfaction.

Nous vous prions, Monsieur de nous accorder la même confiance dont vous avez honoré nos Prédécesseurs.

Veillez prendre note de nos Signatures et recevoir l'assurance de notre dévouement.

Signature de M. S. J. BOUVIER.

Signature de M. S. J. S. MALLET.

